



Association intercommunale pour l'exploitation
de la station d'épuration à Villars-sur-Glâne (ASEV)

Agrandissement de la filière biologique et traitement des micropolluants à la STEP à Villars-sur-Glâne ; crédit d'investissement



Votation populaire
du 28 septembre 2025
dans les communes
de l'association

SOMMAIRE

En bref	3
Avantages	4
Pourquoi un vote ?	5
Aujourd'hui	6
Objectifs	8
Filière biologique	10
Coûts	12
En cas de refus	14
Proposition au vote	15



EN BREF

La station d'épuration des eaux usées (STEP) située sur le territoire de la commune de Villars-sur-Glâne traite les eaux usées des communes de Avry (partiellement), Hauterive (nouvellement), Matran, Neyruz et Villars-sur-Glâne. Depuis sa mise en service en 1980, elle a été développée et mise à jour régulièrement. Toutefois, elle arrive à présent en limite de capacité. L'augmentation de la population et des rejets des entreprises ainsi que les exigences accrues en matière environnementale rendent nécessaires un agrandissement de la filière biologique du traitement des eaux et la mise en place d'un traitement des micropolluants.

La question qui vous est posée est la suivante :

Approuvez-vous la demande de crédit de 63 millions de francs pour l'agrandissement de la filière biologique et le traitement des micropolluants à la STEP à Villars-sur-Glâne ?

Recommandation de l'assemblée des délégués de l'ASEV, représentant les 5 communes membres (voté à l'unanimité) :

OUI

AVANTAGES



Prise en compte du développement démographique des communes membres ainsi que des entreprises jusqu'en 2045 au minimum



Traitement des micropolluants permettant d'éliminer au moins 80% des composés organiques présents dans les eaux usées



Amélioration de la qualité des eaux rejetées dans la Glâne grâce à des traitements renforcés



Protection des nouveaux ouvrages contre des crues tri-centennales de la Glâne



Augmentation de l'efficacité énergétique

POURQUOI UN VOTE ?

L'Association intercommunale pour l'exploitation de la Station d'Épuration à Villars-sur-Glâne (ASEV) est une société de droit public. Selon les statuts de l'association (art. 33, al. 3), les investissements supérieurs à 10 millions de francs sont soumis au référendum obligatoire et doivent être soumis au vote du corps électoral.

Pour valider le vote, une double majorité est requise : c'est-à-dire la majorité des citoyens et des communes membres de l'ASEV.



AUJOURD'HUI

Bassin versant

Le Canton de Fribourg préconise le regroupement des installations d'évacuation et d'épuration des eaux prioritairement par bassin versant, afin de tirer profit des synergies et des économies d'échelle (finances et utilisation du sol) et d'augmenter l'efficacité et le professionnalisme de la gestion des eaux.

Le plan directeur cantonal de 2020 définit l'emplacement des stations centrales d'épuration d'importance cantonale et quels périmètres doivent y être raccordés. La STEP à Villars-sur-Glâne est identifiée comme STEP d'importance cantonale pour le traitement des eaux du bassin versant de la Basse-Sarine. Ce périmètre est étendu sur 5 communes, couvrant une population d'environ 17'000 habitants ainsi que diverses industries, représentant un total de 31'000 équivalents-habitants. Conformément à la planification cantonale, la STEP à Villars-sur-Glâne doit notamment reprendre à court terme les eaux de la commune de Hauterive, représentant l'équivalent d'environ 5'000 équivalents-habitants, qui sont actuellement traitées à la STEP de Posieux qui doit être mise hors service.

Capacité

La STEP à Villars-sur-Glâne a été mise en service en 1980 avec une capacité maximale de traitement de 30'000 équivalents-habitants.

Une grande partie des installations étant toujours d'origine, le renouvellement et l'assainissement de certaines d'entre elles sont à présent nécessaires. De plus, une augmentation de capacité de la filière de traitement biologique des eaux est requise pour absorber les augmentations attendues des rejets dus aux développements urbanistiques des communes et à la densification.



La STEP à Villars-sur-Glâne a atteint sa limite de capacité.

Traitement des eaux

Malgré diverses mesures d'optimisation, les normes de rejet actuelles des eaux épurées définies par l'Ordonnance fédérale du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux (OEaux RS 814.201) ne peuvent plus être respectées en tout temps. A futur, la STEP sera de plus soumise à des exigences renforcées en matière de rejet dans l'environnement naturel.

Équivalents-habitants

La charge polluante rejetée par les ménages, industries et artisans est exprimée en «**équivalent-habitant (EH)**». Cette unité standard de mesure correspond à la pollution moyenne produite par habitant et par jour. Une industrie de 100 EH pollue autant que 100 habitants. Les coûts actuels d'exploitation sont estimés à environ 39 francs par équivalent-habitant.



OBJECTIFS

Ainsi, l'agrandissement de la STEP à Villars-sur-Glâne doit être réalisé à court terme pour répondre aux objectifs suivants :



Assurer la capacité de la STEP à l'horizon 2045

Le projet d'agrandissement assurera un fonctionnement optimal de la STEP à Villars-sur-Glâne jusqu'à l'horizon 2045 au moins, tout en préservant des possibilités d'évolution des installations.

Avec cet agrandissement, la STEP sera dimensionnée pour traiter les eaux usées de 50'000 équivalents-habitants à l'horizon 2045 au moins, de façon à tenir compte des augmentations attendues des rejets dus aux développements urbanistiques et à la densification selon les planifications communales, régionale et d'agglomération à cet horizon.

La capacité pourra être étendue à 60'000 équivalents-habitants dans les volumes prévus, ce qui assure la pérennité des installations encore au-delà de 2045.



Traiter les micropolluants et respecter les exigences de rejet des eaux épurées

Afin de se conformer aux dispositions de la Loi fédérale sur les eaux et de son ordonnance, une étape supplémentaire pour le traitement des micropolluants organiques sera réalisée à la STEP à Villars-sur-Glâne. La planification cantonale prévoit sa réalisation d'ici à 2030. Ainsi, le projet d'agrandissement garantira le respect des normes de rejet des eaux épurées.



Contribuer à améliorer l'état de la Glâne et du lac de Schiffenen

La Glâne est un petit cours d'eau sensible. Le volume d'eau rejeté par la STEP peut représenter une proportion significative du débit de la Glâne. Les traitements prévus permettront d'améliorer l'état de la rivière, et par voie de conséquence contribueront à améliorer l'état du lac de Schiffenen situé en aval.

FILIÈRE BIOLOGIQUE

Etudes préalables

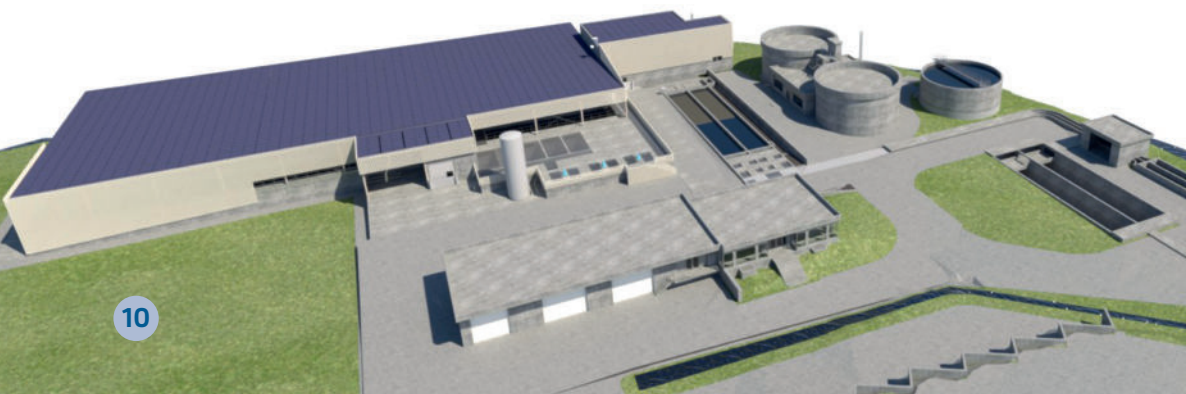
Dans le cadre des études préliminaires, diverses variantes telles que, par exemple, le raccordement à la STEP de Fribourg ou la reconstruction de la STEP sur un autre site ont été étudiées. Il s'est avéré que l'extension des installations de traitement biologique des eaux sur l'emplacement actuel était la meilleure solution, tant sur le plan économique que sur le plan environnemental. Ce résultat se reflète dans la planification cantonale pour le traitement des eaux usées par bassin versant.

Un avant-projet a par la suite été établi et un appel d'offres ouvert selon les marchés publics a permis le choix d'un groupement de mandataires pour l'élaboration du projet.

Caractéristiques du projet d'agrandissement

Le projet d'agrandissement de la STEP à Villars-sur-Glâne se caractérise par les éléments suivants :

- Construction de nouveaux bassins pour la filière de traitement biologique des eaux
- Mise en place d'un traitement des micropolluants suivi d'une filtration sur sable
- Protection des nouveaux ouvrages contre des crues tri-centennales de la Glâne
- Mise à jour de la commande et de la supervision de la STEP avec l'intégration de nouveaux points de mesure permettant un pilotage précis et économique des procédés d'épuration
- Augmentation de l'efficacité énergétique
- Installation de panneaux photovoltaïques en toiture



Approbation par l'assemblée des délégués de l'ASEV

L'assemblée des délégués de l'ASEV a approuvé le projet à l'unanimité le 14 mai 2025.

À l'issue des travaux en 2030, l'ASEV disposera d'une installation performante tant sur le plan technique qu'environnemental.

L'installation agrandie et rénovée contribuera ainsi à améliorer la qualité des eaux de la Glâne et à préserver la faune et la flore.

COÛTS

En termes d'investissement et d'exploitation, la nouvelle STEP à Villars-sur-Glâne représente une solution économique pour les communes membres de l'ASEV.

Coûts actuels

La taxe annuelle perçue par chaque commune pour l'épuration couvre les frais annuels d'exploitation du réseau de canalisations et de la STEP, et alimente une réserve pour le renouvellement de ceux-ci. Cette taxe inclut la taxe fédérale sur les micropolluants de 9 francs par habitant, qui s'éteindra avec la nouvelle installation.

Financement du projet

Le 14 mars 2025, l'assemblée des délégués de l'ASEV a décidé que celle-ci financerait elle-même le projet de construction, conformément à ses statuts. Cela signifie que les communes n'auront pas à verser de contributions supplémentaires pour financer l'investissement.

Charges financières

Les charges financières, qui sont réparties entre les communes, se décomposent en :

- frais financiers : intérêts et amortissement de la dette contractée par l'Association pour le renouvellement des installations ;
- charges d'exploitation, qui intègrent les charges du personnel et les coûts de fonctionnement courants.

Répartition des coûts

Les charges liées à l'amortissement et au maintien de la valeur seront réparties entre les communes membres en fonction de la clé d'investissement définie dans les statuts de l'ASEV.

Avry	4,36 %
Hauterive	11,58 %
Matran	10,21 %
Neyruz	10,63 %
Villars-sur-Glâne	63,22 %

Coûts d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les coûts estimés des travaux de l'agrandissement de la filière de traitement des eaux de la STEP et du traitement des micropolluants, avec une précision de 10%.

Travaux préparatoires	9'100'000 francs
Bâtiments	28'000'000 francs
Aménagements extérieurs	800'000 francs
Frais secondaires	14'000'000 francs
Equipements électromécaniques	11'100'000 francs
Total brut	63'000'000 francs
Subvention fédérale	- 8'000'000 francs
Total net	55'000'000 francs

Actuellement, la STEP construite en 1980 est complètement amortie comptablement. Les coûts futurs d'investissement représentent 74 francs par équivalent-habitant à l'horizon 2030. Ils représenteront 45 francs à l'horizon 2045 car les charges sont dégressives, en raison d'une part de la diminution progressive de la dette, et donc des intérêts y relatifs, et d'autre part de l'augmentation du nombre d'équivalents-habitants raccordés.

Subvention

L'office fédéral de l'environnement a approuvé la mise en place d'un traitement des micropolluants et a donné l'ordre d'exécuter la mesure. La subvention attendue de la Confédération se monte à environ **8 millions de francs**, correspondant à 75% des coûts d'investissement imputables à ce traitement. Elle sera versée à l'ASEV à la fin des travaux.

TVA

Les coûts d'investissement ne comprennent pas la TVA, car celle-ci sera entièrement récupérée.

EN CAS DE REFUS

Le présent projet est le résultat de choix technologiques basés sur des techniques éprouvées et d'une collaboration avec les instances cantonales pour le respect des différentes exigences légales et normatives. La planification cantonale impose le maintien de la STEP à son emplacement actuel car les eaux traitées à Villars-sur-Glâne ne peuvent pas être reprises par une autre STEP. De plus, aucun autre endroit n'est à même d'accueillir une nouvelle STEP pour traiter les eaux de ce bassin versant.

Le refus du crédit entraînerait l'abandon du projet d'agrandissement en l'état avec un report des travaux et aurait donc les conséquences suivantes :

- La STEP à Villars-sur-Glâne continuerait d'être exploitée sur le site actuel dans les mêmes conditions que jusqu'à présent. Ceci ne permettrait ni le raccordement de la STEP de Hauterive, ni le traitement des micropolluants, ni le développement territorial des communes concernées.
- Les rejets des eaux du bassin versant de la Basse-Sarine dans la Glâne, puis dans le lac de Schiffenen, ne seraient pas conformes aux exigences légales de protection des eaux et de l'environnement.
- L'association continuerait de verser 9 francs par habitant raccordé au Fonds fédéral pour l'équipement des stations d'épuration pour le traitement des micropolluants.

Les travaux de planification devraient être repris pour rechercher de nouvelles solutions pour le traitement des eaux usées des communes membres. De nouvelles études, assorties de nouveaux délais, devraient être lancées, ce qui induirait à terme des coûts inévitablement plus élevés.

Le refus du crédit de construction empêcherait la réalisation d'une solution économique et durable pour le traitement des eaux usées du bassin versant de la Basse-Sarine, dans le respect du délai fixé à l'ASEV par la planification cantonale.

Plus d'informations :
www.asev.ch



PROPOSITION DE VOTE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le Comité et l'Assemblée des délégués de l'Association intercommunale pour l'exploitation de la Station d'Épuration à Villars-sur-Glâne (ASEV) recommandent aux citoyennes et aux citoyens des communes concernées de répondre OUI à la proposition suivante :

Approuvez-vous la demande de crédit de 63 millions de francs pour l'agrandissement de la filière biologique et le traitement des micropolluants à la STEP à Villars-sur-Glâne ?

L'Assemblée des délégués a approuvé le crédit à l'unanimité le 14 mai 2025.

Avec une capacité augmentée pour le traitement des eaux et un nouveau traitement des micropolluants, la STEP située à Villars-sur-Glâne sera à la pointe de la technologie et garantira une meilleure sécurité de fonctionnement et un meilleur respect de l'environnement.

Plus d'informations :

www.asev.ch

